

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 20 MARS 2024**

Décisions du Maire n°003/2024	Budget principal Par délégation du conseil municipal, Mme le Maire demande de prendre acte des décisions prises concernant l'acquisition de : - meubles courrier pour les agents des écoles et services techniques - tableau et piste graphique pour la garderie - Perceuse visseuse	
Délibération n°2024/013	Ecole des 2 Tilleuls : organisation des temps scolaires à la rentrée 2024 Le Conseil Municipal, conformément à l'avis des familles et du conseil d'école du 05 mars 2024, décide à la rentrée 2024, l'organisation scolaire sur 8 demi-journées (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et de fixer les horaires de l'école comme suit : Maternelle : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30 Elémentaire : 9h00 - 12h15 et 13h45 - 16h30	Approuvée par 13 voix pour 02 abstentions
Délibération n°2024/014	Attribution des subventions aux associations pour 2024 Le conseil municipal décide d'octroyer pour 2024 des subventions à des associations en suivant les propositions de la commission « Associations » selon le tableau joint en annexe 1. Mme FREDAGUE-POUPON s'abstient pour le comité des Fêtes, le Club Charles Silvestre, l'AAPPMA de Bellac et l'ANACR Nord Haute-Vienne	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2024/015	Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) Selon les dispositions de la loi de mars 2023 relative à l'accélération de la production d'EnR, les communes se doivent de définir des zones sur lesquelles elles souhaitent voir prioritairement des projets EnR s'implanter. La population a été consultée via une réunion publique le 6 février 2024. Le Conseil municipal, décide de définir les zones suivantes : • Eolien : Parcelles E199, E176, E759, F281 • Photovoltaïque au sol : parcelle A238 • Photovoltaïque sur toit : bâtiments publics et autres bâtiments	Approuvé à l'unanimité
Délibération n°2024/016	CCHLeM : Désignation d'un référent biodiversité La CCHLeM porte la thématique biodiversité dans sa politique de développement. Le Conseil municipal, décide de désigner comme référent biodiversité pour représenter la commune à la CCHLeM : Titulaire : Mme MARCOUX LESTIEUX Patricia Suppléant : Mme LASNIER Fabienne	Approuvé à l'unanimité
Délibération n°2024/017	Eclairage public : extinction nocturne Dans un souci d'économies d'énergie et de réduction des dépenses, le Conseil municipal, décide de planifier les plages d'éclairage public : • L'été du 1^{er} juin au 31 août : extinction totale • Le reste du temps : extinction entre 23h00 et 6h30 • Un maintien de l'éclairage public lors de manifestations particulières	Approuvé à l'unanimité
Délibération n°2024/018	Travaux d'enfouissement des réseaux dans les villages de Plaisance et de La Ribière : Demande de subvention auprès du Département au titre des C.T.D. L'enfouissement des réseaux est pris en charge par le SEHV. Par contre, la fourniture et pose de nouveaux candélabres sont à la charge de la commune. Devis Plaisance et rte de la Ribière : 37 824.15 € HT soit 45 388.98 € TTC Devis village de La Ribière : 36 609. 57 €HT soit 43 931.48 € TTC Le Conseil municipal, approuve ces travaux et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des C.T.D.	Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2024/019	Approbation des comptes de gestion de l'année 2023 établis par le service de gestion comptable de BELLAC Le Conseil municipal, déclare que les comptes de gestions dressés par le service de gestion comptable de Bellac n'appellent pas d'observation ni de réserves.	Approuvé par 12 voix pour 03 abstentions
Délibération n°2024/020	Approbation des comptes administratifs du budget principal et du budget assainissement Après s'être fait présenter les comptes administratifs du budget principal et du budget assainissement, le conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que présentés dans les tableaux donnés en annexe 2. Le maire quitte la salle pour ce vote	Approuvé par 11 voix pour 02 voix contre 01 abstention

Annexe 1 : Tableau des subventions

	Liste des associations	Montant Attribué en 2024
Associations sportives	USP	1000
	Shogun Karaté	600
	Vélo Nature	250
	Gymnastique volontaire « Peyrat Forme »	350
	Destination Pilates	150
	La boule peyrachonne	500
Associations de loisirs	Art'Abesque	200
	Les Amis d'Alsace	200
	Comité des Fêtes	200
	Club Charles Silvestre	200
Scolaire	Amicale de l'école des 2 Tilleuls	300
	Union départementale des DDEN	50
Chasse – pêche	AAPPMA (section pêche de Bellac)	300
	ACCA de Peyrat de Bellac	450
Associations caritatives	Les Restaurants du Cœur	100
	Secours Populaire Français	100
	FNATH (Fédé Nat des accidentés du travail et des handicapés)	100
	AFSEP (Ass. Française des sclérosés en plaque)	50
	Planning familial Haute-Vienne	50
	Pupilles de l'enseignement public	50
Associations diverses	Les conciliateurs de justice	100
	ANACR (Ass. Nat. des Anciens combattants de la Résistance)	100
	Anciens exploitants agricoles	50
	Association IELES	50
	France Victimes 87	50
	Chiens Guides d'Aveugles	50
Evènements	ACAF (Association Cyclisme au Féminin)	500
	Course cycliste Bay Ware	500
	Total	6100

Annexe 2 : Comptes administratifs

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2023						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		121 858,20		391 623,45		513 481,65
Réalisations de l'exercice	858 778,98	1 001 077,69	343 769,14	440 541,75	1 202 548,12	1 441 619,44
Solde de l'exercice		142 298,71		96 772,61		239 071,32
Total (réalisations + report)	858 778,98	1 122 935,89	343 769,14	832 165,20	1 202 548,12	1 955 101,09
Résultat de clôture		264 156,91		488 396,06		752 552,97
Reste à réaliser RAR			516 650,00	183 980,00	516 650,00	183 980,00
Résultats cumulés	858 778,98	1 122 935,89	860 419,14	1 016 145,20	1 719 198,12	2 139 081,09
Résultats définitifs						419 882,97

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT 2023						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	41 585,03	-	40 476,94		82 061,97
Réalisations de l'exercice	57 389,26	64 148,67	39 068,94	102 877,43	96 458,20	167 026,10
Solde de l'exercice		6 759,41		63 808,49		70 567,90
Total (réalisations + report)	57 389,26	105 733,70	39 068,94	143 354,37	96 458,20	249 088,07
Résultat de clôture		48 344,44		104 285,43		152 629,87
Reste à réaliser RAR	-		29 736,00		29 736,00	
Résultats cumulés	57 389,26	105 733,70	68 804,94	143 354,37	126 194,20	249 088,07
Résultats définitifs						122 893,87

Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2024 a été affiché et publié le 27 mars 2024 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

Mme le Maire
Patricia MARCOUX LESTIEUX